

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2024

---

HAUT CONSEIL DE STABILITÉ FINANCIÈRE - (N° 2091)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CF22

présenté par

M. Philippe Brun, Mme Rabault, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux et Mme Pires Beaune

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à supprimer cet article, qui représente une tentative d'ingérence politique dans les décisions d'une autorité chargée de la fixation de ratios macro-prudentiels, notamment visant à préserver les ménages du surendettement.

L'élaboration de telles règles doit être préservée de considérations politiques, et en particulier des pressions de lobbys intéressés à la relance du marché immobilier.